

LES IDÉES SUR LES MALADIES INFECTIEUSES. LA SPÉCIFICITÉ ET L'IMMUNITÉ AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE. (Suite).

On se figure aisément, aujourd'hui, que les maladies infectieuses et spécifiques ne sont connues que depuis les travaux de Pasteur. Mais de tout temps, et dès qu'il y eut des médecins et des observateurs, la contagion et l'épidémicité des maladies ont été de notion courante. De même l'idée de spécificité a dû venir à l'esprit de tout homme réfléchi; et qui dit *spécificité* dit maladie reproduisant par un procédé quelconque, germes ou graines, une maladie semblable à elle-même. L'analogie entre la reproduction des maladies et celle des animaux et des plantes n'a pas été sans appeler l'attention des esprits éclairés des siècles les plus éloignés.

De même l'observation de la non réapparition de certaines maladies chez des individus ayant déjà subi leur atteinte, a provoqué naturellement la notion d'immunité.

Depuis un temps d'une longueur indéfinie on a remarqué qu'une maladie spécifique même légère préservait d'une atteinte subséquente pouvant être grave, et l'idée de se procurer cette maladie légère comme préservatif doit être fort vieille.

L'inoculation de la variole remonte fort loin en Orient et en Extrême-Orient, et de tout temps, sans doute, les personnes ayant observé les épidémies successives tantôt légères, tantôt graves des diverses maladies, ont dû chercher à bénéficier des épidémies à allures bénignes pour se préserver, par la contagion, d'une autre épidémie pouvant être meurtrière.

La recherche de ces connaissances dans les auteurs des différents âges serait certainement très intéressante, et montrerait qu'il ne manquait guère à nos ancêtres que des laboratoires et des instruments perfectionnés pour arriver à la certitude que nous avons maintenant des dogmes qu'ils professaient déjà; mais je ne veux point entreprendre œuvre aussi considérable. Je limiterai cette étude au début du XIX^e siècle.

Il ne sera peut-être pas sans utilité de voir quelles étaient alors les croyances des médecins sur ces idées qui à la fin du même siècle ont semblé révolutionner la médecine. On se rendra compte que la médecine ne date pas seulement d'hier et que l'étude de son histoire — j'entends l'histoire des idées, et non celle des hommes — et la lecture des vieux auteurs peuvent avoir une haute utilité.

La découverte de la vaccine venant d'avoir lieu, l'idée d'immunité devait nécessairement prendre en médecine une importance considérable, et c'est avec une certaine curiosité que j'ai parcouru les auteurs de cette époque pour me rendre compte du bénéfice qu'en avait tiré la médecine, soit au point de vue purement philosophique, soit au point de vue expérimental.

Ma curiosité a été largement récompensée par la découverte de documents précieux pour l'histoire de la médecine au point de vue qui m'intéressait.

La préface du livre de Aikin, que j'ai publiée, est un de ces documents. Le citoyen B*** des C*** qui l'a écrite, et qui n'a pas jugé que ses réflexions valaient la peine d'être signées, exposait aux médecins de 1801, toutes les idées

ayant cours aujourd'hui, et Pasteur lui-même, à part quelques petites rectifications de détails sans importance, n'eût pas hésité à signer cette œuvre.

Tout y est en effet.

« En considérant la Vaccine, dit-il, comme un préservatif de la petite vérole, on ne peut s'empêcher de la placer au rang des découvertes les plus étonnantes et, les plus utiles, dont il soit fait mention dans l'histoire des connaissances humaines ».

Ceci est toujours vrai et la découverte des sérums antitoxiques a rendu moins de services que celle de la vaccine.

« Beaucoup de personnes regardent comme impossible la découverte d'un préservatif de la petite vérole; nous nous permettrons quelques réflexions, propres à faciliter l'intelligence de ce phénomène étonnant, et nous profiterons de cette occasion pour proposer quelques idées neuves sur l'inoculation, les maladies spécifiques et autres objets importants ».

Voilà de quelle façon fort simple l'auteur annonce sa discussion des idées qui sont maintenant les dogmes sur lesquels repose toute la médecine.

Après avoir étudié la mortalité causée par la petite vérole, il aborde cette importante question: « Comment agit l'inoculation pour rendre la petite vérole plus bénigne »? Il y a là toute la théorie de l'immunité.

« On ne l'éprouve qu'une fois, et peu de personnes en sont exemptes dans une carrière un peu longue; ce qui fit probablement concevoir le projet de la communiquer artificiellement. La raison faisait pressentir... plusieurs avantages... à cette pratique, tels que de ne la contracter à l'individu que lorsqu'il est sain et bien portant; de choisir une saison salubre et sans maladies régnantes.

... Mais il n'appartenait qu'à l'expérience de prouver que cette maladie, communiquée par l'art, est généralement plus douce, plus bénigne et beaucoup moins dangereuse. »
« Personne n'a expliqué jusqu'ici ce phénomène, dont je crois pouvoir donner des raisons assez satisfaisantes ».

Voici les raisons données par l'auteur.

« De même que la petite vérole naturelle préserve la constitution d'une semblable infection à l'avenir, la petite vérole locale, survenue dans le lieu de l'incision, et qui précède toujours l'éruption générale, réagit pendant son développement sur la constitution et si elle ne la préserve pas entièrement de l'infection générale, elle modère et corrige considérablement la maladie générale ».

« Si la peste ne consistait, dit plus loin l'auteur, que dans l'existence des bubons, des charbons, etc.; et qu'on ne l'éprouvât qu'une fois dans la vie, il est probable qu'il y aurait avantage à l'inoculer, plutôt que de la recevoir par voie de contagion ».

Cette idée de conférer l'immunité contre la peste par l'inoculation a été reprise de nos jours par Haffkine qui inocule un virus atténué, donnant une peste bénigne devant préserver l'organisme pendant un assez long temps. Notre auteur savait déjà qu'une atteinte de peste donnait une immunité relative contre une autre attaque; nous le verrons plus loin.

Passons à l'application de la théorie précédente à la vaccine.

« La Vaccine inoculée est une maladie absolument analogue à la pustule de la petite vérole inoculée. Mais comme la vaccine ne peut devenir générale, elle a l'avantage de préserver la constitution pour l'avenir, sans l'affecter présentement; au lieu que, dans l'inoculation de la petite vérole, on communique tout à la fois; l'infection locale et générale; et le développement de l'une devant l'autre modère et corrige en grande partie la maladie constitutionnelle; au lieu que dans l'inoculation de la Vaccine on ne communique qu'une maladie locale ».

... « Nous concluons de là, que la pustule spécifique et inoculée de la Vaccine et de la petite vérole, sont deux maladies analogues, quoique n'étant pas identiquement les mêmes, et qu'elles agissent à peu près de la même manière, soit qu'elles se bornent à la corriger et modifier seulement, de manière à la rendre moins susceptible de son influence. »

Après la Vaccine voici venir toutes les maladies spécifiques.

« Toutes les maladies spécifiques ne participent-elles pas, jusqu'à un certain point de cette faculté que possèdent éminemment et plus spécialement la petite vérole, la rougeole, etc., de n'attaquer l'homme qu'une fois ? »

« Après avoir expliqué d'une manière fort simple et assez satisfaisante, si je ne me trompe, comment l'inoculation de la petite vérole et de la vaccine peut, ou réprimer en grande partie, ou prévenir entièrement la maladie générale, il nous reste à examiner une autre question qui n'est pas moins curieuse et difficile. On n'a qu'une fois la petite vérole, etc. et c'est un fait constant, et cette vérité d'observation ne saurait être infirmée par quelques exceptions rares et souvent douteuses. Si nous ne pouvons rendre raison de ce phénomène, il paraîtra peut-être moins surprenant par le rapprochement des diverses maladies spécifiques et autres affections, qui jouissent, en partie, de ce privilège, quoique à des degrés bien différents. »

L'auteur divise en quatre parties son étude; la première comprend la petite vérole, la rougeole, la vaccine, le bouton d'Alep, la coqueluche, etc. toutes maladies qu'on n'éprouve qu'une fois. « Si l'on voulait pousser l'érudition plus loin, on trouverait certainement d'autres maladies chez l'homme ou chez les animaux, existant dans des climats différents, qui jouissent aussi de cette prérogative singulière; mais il suffit, pour notre objet, d'avoir déjà compté cinq maladies spécifiques, qu'en général, l'on n'éprouve qu'une fois dans la vie ».

La deuxième partie comprend la gale, la maladie vénérienne sous ses diverses formes, la peste, la rage, toutes maladies qui, quoique l'on puisse les éprouver plusieurs fois, « jouissent cependant de la faculté de préserver le malade, pendant leur action, d'une nouvelle infection.

« Un malade, infecté de la gale, est jusqu'à son entière guérison, à l'abri d'une nouvelle infection, et de même qu'il porte sans danger son propre linge, il pourrait également porter sans inconvénient celui d'un autre galeux. Si ces malades, dans leur convalescence, n'étaient pas exempts de toute contagion étrangère mais surtout de la leur propre, la maladie se renouvellerait sans cesse d'elle-même et l'individu s'infectant chaque jour lui-même de nouveau, la maladie serait sans fin et sans guérison.

« On peut regarder comme certain, qu'un galeux sur la fin de sa convalescence est dans le cas d'une personne qui a eu la petite vérole, et que l'impression encore présente de la gale, est un préservatif pour une nouvelle infection. »

Ces réflexions, si nous laissons la gale de côté, — et je ne voudrais pas certifier qu'elles n'ont pas leur raison d'être à son sujet — ne s'appliquent-elles pas à toutes les maladies infectieuses pouvant se produire plusieurs fois chez le même sujet: pneumonie, bronchites, diphtérie, angines diverses, rhumatisme articulaire érysipéle, etc. Est-ce que nous pouvons concevoir la guérison d'une maladie autrement que cela: une maladie guérit parce que son existence a rendu l'organisme du malade inapte à la cultiver plus longtemps: le bouillon de culture est épuisé. S'il en était autrement les maladies seraient sans fin et sans guérison, comme dit l'auteur.

Et c'est donc bien vrai que ces maladies rentrent dans la catégorie de celles dont, comme la variole, la rougeole, la coqueluche etc., une première atteinte préserve presque infailliblement d'une seconde.

L'immunité existe donc aussi bien pour les unes que pour les autres; mais pour la pneumonie, la diphtérie, etc., l'immunité est limitée quant à sa durée.

La maladie vénérienne peut être envisagée « sous deux formes principales, c'est-à-dire comme locale et comme constitutionnelle. On distingue entre autres, trois formes locales, savoir: le chancre ou ulcère vénérien, la gonorrhée et le bubon. La forme générale est unique. »

« Il paraît que la maladie vénérienne dans les quatre états principaux où nous allons l'examiner, jouit de propriétés entièrement analogues à celles que nous venons de reconnaître pour la gale. Après avoir observé que le chancre vénérien est d'une nature spécifique, et propre à communiquer la même maladie, j'ajouterai qu'en général, il est unique, et qu'il est très rare d'en voir deux à la fois. Mais ce qui est encore plus remarquable, c'est qu'il n'est pas moins rare qu'une personne qui s'expose de nouveau à l'infection, contracte un autre chancre sur le même organe. »

Il en est de même pour la gonorrhée et le bubon.

« Quoique chacune des formes spécifiques de cette maladie, s'oppose non seulement à une sur-infection, pendant qu'elle existe, mais conserve encore sa faculté préservative, quelque temps après la guérison, il n'en faudrait pas conclure que l'une de ces maladies préservât de l'autre.

Pour la peste il paraît presque certain que ceux qui l'ont éprouvée y sont moins sujets que les autres... en sorte qu'il me paraîtrait très prudent de ne choisir les gens destinés au service des pestiférés soit dans les hôpitaux, soit pour les transporter, les inhumer, brûler leurs meubles, purifier leurs maisons, etc., que parmi les convalescents.... La peste ainsi que les autres maladies contagieuses ci-dessus, confère donc à la personne qui l'a éprouvée une espèce de faculté préservative, pendant un temps plus ou moins long. »

« Le grand nombre des morsures d'un chien enragé pourra bien rendre plus certain le développement de la rage, en multipliant les voies et moyens d'infection, mais

la maladie n'en sera pas plus terrible que si elle avait été communiquée par la blessure la plus légère : un homme qui porterait le germe de la rage, n'aurait probablement rien à redouter d'une morsure postérieure, elle n'aggraverait nullement la maladie. Les organes affectés par le virus hydrophobique, deviennent donc en quelque manière insensibles à son action ultérieure. »

« Toutes les maladies spécifiques de première et de seconde classe dont nous venons de parler, ont encore cela de particulier qu'elles n'admettent pas de plus ou de moins, s'il est permis de s'exprimer ainsi en médecine. La voie la plus légère et la plus indirecte d'infection communiquera aussi bien les unes et les autres de ces maladies, quoique moins sûrement, qu'un grand nombre de moyens qu'on voudrait faire concourir au même but. »

Il y a là toute l'exposition d'une doctrine encore discutée aujourd'hui : l'importance de la quantité du virus introduit. L'expérimentation donnerait sans doute tort à notre auteur, mais c'est énorme d'avoir posé et discuté la question.

Un autre côté de cette question de l'action des virus a été exposé à propos de l'inoculation variolique. D'accord avec les principaux inoculateurs il discute cette question : Pourquoi la profondeur ou la légèreté de l'incision ne sont pas des circonstances indifférentes de l'inoculation ?

« On peut supposer, dit-il, que toutes les fois que l'on multipliera les voies de la contagion et qu'on portera le virus d'une manière aussi directe dans la masse du sang, la constitution se trouvera affectée de trop bonne heure et avant la réaction de la maladie locale. Au lieu qu'en faisant l'incision très légère et très superficielle, et dans une partie peu organisée, le virus se trouve en quelque manière soumis moins directement à l'influence des forces vitales ; et la maladie locale, toutes choses égales, se développera plus vite que la maladie constitutionnelle ; et, cette dernière, d'après les raisons ci-dessus, en sera plus douce et plus bénigne. »

On s'exprimerait peut-être, aujourd'hui, en termes différents, mais on ne dirait pas autre chose.

« Ce qu'il y a de plus essentiel, c'est que les maladies spécifiques qu'on n'éprouve qu'une fois comme la petite vérole, la rougeole, etc., quoique existant au degré le plus léger, préservent aussi bien l'individu d'une seconde infection, que si elles étaient plus graves ; et dans l'état le plus simple et le plus bénin, elles peuvent également propager la contagion. »

Il y a là un fait d'observation que l'auteur n'explique pas, mais qu'on pourrait chercher à l'heure actuelle à élucider à cause de notre connaissance plus approfondie des différents degrés de virulence, des infections surajoutées aggravant les maladies, de l'immunité relative dont jouissent certains sujets parfois temporairement.

La question des infections associées n'était pourtant pas complètement inconnue puisque l'auteur recommande de « n'inoculer que dans la saison la plus saine, reconnue par les tables de mortalité et constatée par l'observation actuelle d'un médecin praticien. » Il ne faut inoculer que l'individu sain et bien portant, et choisir une saison salubre et sans maladies régnantes, dit-il encore.

Dans une troisième partie l'auteur étudie les médicaments et les poisons. L'accoutumance, selon lui, ne diffère guère de l'immunité produite par les maladies. « Tous les jours les médecins sont obligés de commencer l'usage de certains remèdes, par de très petites doses, que l'on finit souvent par porter au delà de tout ce qu'on aurait pu croire, sans cependant produire des effets dangereux ou trop considérables. On en conçoit la raison d'après ce qui précède : une première dose, quoique très faible, affecte beaucoup la constitution, parce qu'elle y produit une modification ou affection qui n'est pas ordinaire, mais, quand elle a été ainsi modifiée, une seconde dose, trouvant les organes déjà affectés, comme elle devrait elle-même le faire, ne produira plus un effet aussi marqué que le précédent, et la constitution se trouvera ainsi modifiée d'une manière plus intime à chaque fois, et à un degré plus considérable, que ne pourrait le faire chaque nouvelle dose ; l'effet de celle-ci diminuera et deviendra presque nul, si on n'en augmente pas progressivement la quantité ».

L'habitude qui émousse les sensations éprouvées par nos différents organes ; voilà l'objet encore d'un chapitre. L'auteur fait un rapprochement entre cette accoutumance et l'accoutumance aux poisons et aux virus.

« Nous concluons, dit l'auteur en terminant, que le privilège attaché à la petite vérole, la rougeole, la Vaccine, etc. ; tout singulier qu'il nous paraisse, n'est que l'extrême d'une condition ou d'une manière d'être fort ordinaire dans l'ordre naturel des choses, et c'est peut-être avoir répandu beaucoup de lumière sur une chose aussi abstraite que de l'avoir fait rentrer dans la classe des phénomènes généraux. »

Après avoir établi un parallèle, entre les maladies spécifiques et celles qui ne le sont pas, produites, suivant les errements de l'époque, — errements malheureusement non encore complètement disparus — par l'altération des fluides animaux et par l'influence des causes générales ; parallèle dans lequel il cherche à démontrer que la constitution de l'homme finit par devenir insensible aux virus spécifiques, tandis qu'elle ne s'accoutume pas, ou du moins que très difficilement à l'influence des causes générales extérieures ; après avoir affirmé une fois de plus « que le plus et le moins de virus ne décide que fort peu de l'importance de la maladie », l'auteur revient à l'immunité en se demandant pourquoi la petite vérole est toujours si terrible chez les peuples où elle pénètre pour la première fois, et si elle n'a pas perdu de sa virulence. Il étudie toutes les raisons qui font que chez l'enfant la variole est moins grave que chez l'adulte, et moins grave chez nous que chez les peuples non civilisés ; puis il ajoute. — et c'est là son idée à lui, et celle qui nous intéresse particulièrement :

« Enfin, je hasarderai une dernière explication de ce phénomène, peut-être aussi réelle que les précédentes. Puisque la petite vérole imprime un sceau indélébile à celui qui l'a éprouvée une fois, et l'en garantit pour l'avenir, ne serait-il pas possible que ce nouvel état se propageât de père en fils, et en se confirmant, de manière à finir un jour, sans doute très éloigné, par rendre l'espèce humaine insensible au virus de la petite vérole. On ne peut, en effet, douter de la différence extrême qui se trouve entre deux

personnes dont l'une a eu cette maladie et l'autre ne l'a pas encore éprouvée. La première peut braver avec assurance et impunément les épidémies varioleuses les plus terribles.....

« Il est donc indispensable que l'organisation physique du premier porte une empreinte, une modification essentielle et inhérente à sa nature présente, qui le distingue parfaitement de l'autre. Ce n'est donc pas une conjecture dépourvue de vraisemblance et d'analogie, de croire qu'il est probable que cet état, qui le rend insensible à la contagion, puisse se communiquer en partie à l'enfant qui en naîtra, et que celui-ci rendra le même service à la génération future. »

Cette dernière explication que l'auteur hasarde est d'une importance capitale.

Il s'agit tout bonnement de l'hérédité de l'immunité, question très discutée encore aujourd'hui, mais qui doit se résoudre par l'affirmative sans qu'on puisse espérer que cette immunité soit jamais assez grande pour empêcher complètement la maladie.

Il y a tout lieu de croire cependant que c'est cette immunité relative transmise de père en fils qui seule peut expliquer la plus grande gravité des épidémies de maladies quelconques pénétrant chez un peuple jusque-là indemne. La vaccine permet de se rendre compte de la réalité de l'immunité ainsi transmise. En inoculant des enfants de mères vaccinées pendant la grossesse ou peu avant ou ayant eu la variole dans les mêmes conditions, en inoculant, dis-je, ces enfants avec des vaccins de virulences différentes, mais connues, on voit que chez la plupart d'entre eux pour obtenir des vésicules vaccinales parfois mêmes avortées, il faut employer un vaccin très virulent.

L'auteur de la préface de la traduction française de Aikin, est-il un précurseur, un génie méconnu et inconnu. Je ne le crois pas. Certainement il eut mérité autant et plus que tant d'autres que son nom reste à la postérité; mais il ne me déplait pas d'ignorer son nom, il y a tant d'inconnus qui ont fait avancer la science! Et puis, lorsqu'on glorifie un homme pour les idées qu'il a émises, on le glorifie souvent à tort, car ce sont presque toujours les idées des autres qu'il a réunies, qu'il a soutenues; ce sont des idées latentes qu'il a recueillies. Et je suis persuadé que les idées sur l'immunité que nous avons trouvées chez notre auteur étaient plus ou moins dans les esprits de tous les gens cultivés à l'époque où il écrivait.

(A suivre.)

ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUE

L'ABBÉ BOURGEOIS

Un des fondateurs de l'Archéologie préhistorique

SON ŒUVRE

Par le D^r François HOUSSAY (de Pont-Levoy)

(Suite)

Bien que cette communication fut datée de 1863, j'ai préféré placer incidemment ce fragment à la suite de ces réflexions, et comme rien d'ultérieur dans les écrits de l'abbé

Bourgeois ne prouve qu'il ait rectifié son jugement, je me suis borné à la simple citation du passage — qui prouve combien à cette époque on était loin d'avoir des notions précises sur l'enfance de l'humanité.

Il semblerait y avoir une confusion dans l'étude de Mahoudeau Capitan, et dans la mienne, relativement à ces silex, mais elle est facilement explicable par le passage qu'on vient de lire.

En un mot : 1^o l'abbé Bourgeois, géologue, s'intéresse aux travaux de Boucher de Perthes et découvre à Pont-Levoy des instruments analogues, en silex.

2^o Les ayant découverts à la surface, il croit en avoir découvert de semblables dans des couches tertiaires, géologiquement plus anciennes.

Si, par ce fait sur lequel ont roulé tous ses travaux il remonte très haut l'antiquité de l'homme, par l'autre qui consiste à regarder comme des instruments de déchéance des instruments quaternaires, il rajeunit au contraire l'âge de pierre en en faisant une époque post-diluvienne.

N'oublions pas que cette opinion de l'abbé Bourgeois est de 1863, que la science n'avait encore que les hypothèses depuis reconnues justes de Boucher de Perthes et que l'ethnographie était loin de donner les renseignements qu'elle donne actuellement.

Ce qu'il faut éviter, dis-je une fois de plus, c'est d'attribuer aux silex tertiaires ce que l'abbé Bourgeois pensait primitivement des silex quaternaires du plateau de Pont-Levoy.

Dans tout ceci, il faut voir une idée imprécise qui cherche à se fixer, et rien de plus.

Notice sur l'âge des instruments de pierre au Grand-Pressigny.

A l'occasion de silex du Grand-Pressigny qu'il avait offerts à la Société archéologique, l'abbé Bourgeois, interrogé sur l'âge et sur la destination de ces instruments si remarquables par leur valeur, et trouvant que la note parue dans les comptes rendus de l'Académie des sciences était trop brève pour ceux qui sont insuffisamment versés dans l'Archéo-géologie, y ajouta un commentaire :

Pour connaître l'âge relatif des instruments de pierre, il faut, dit-il, prendre en considération les moyens fournis par la stratigraphie et la paléontologie.

Le caractère stratigraphique est d'une application fréquente et suffit en soi, même quand ces débris ne seraient pas accompagnés de fossiles appartenant à des espèces disparues.

Le caractère paléontologique donne des indications sûres; (en effet, les silex du Périgord associés à des espèces émigrées et disparues sont bien antérieurs à ceux des habitations lacustres où l'on trouve la faune actuelle.)

Ces deux caractères faisant souvent défaut, comme on rencontre des instruments dans des terrains plutôt remaniés et associés ou non à des restes organiques, il faut recourir aux trois caractères extrinsèques suivants : la forme de l'objet, la matière minéralogique et le genre de travail.

Ce triple critérium qui est parfois inapplicable à certains instruments communs peut cependant donner de précieuses indications pour déterminer l'âge des haches.

Comme il l'a déjà dit dans sa note à l'Académie des sciences, l'abbé Bourgeois ramène à trois types les haches quaternaires.

1° *Type fer de lance*, analogue à celui du diluvium de la Somme et autres dépôts quaternaires; 2° *Type ovulaire*, associé au précédent, mais plus rare; 3° *Type subtriangulaire de Pont-Levoy*, plus petit, plus mince, plus finement travaillé, très fréquent dans la région et qui remonte à l'époque la plus ancienne, comme le prouve un exemplaire trouvé par Delaunay et Bourgeois dans une grotte de la Charente, avec des débris de *bison europæus*, *cervus tarandus*, *hyena spælea* et *rhinoceros tichorhinus*.

Ces types quaternaires ou diluviens se distinguent par leurs formes des haches plus récentes, des *haches celtiques* dont l'extrémité la plus grande est celle qui sert à trancher ou percer, tandis que dans les premières c'est l'extrémité la plus petite.

Entre ces haches de la période quaternaire et les haches destinées à être polies, de l'époque celtique, il faut placer les *haches grossières* des tourbières de la Somme et celles des Kôjkkensmoddings, dont certaines formes sont assez voisines de celles du terrain quaternaire, mais différentes, quant au genre de travail.

La *nature minéralogique* varie peu pendant la période quaternaire et la période suivante dite *ante-celtique*, la matière employée est toujours le silex, pris dans la contrée, ou dans le voisinage.

Mais les *haches celtiques* sont parfois de substances variées, venues de loin comme le jade (régions orientales); ce qui suppose des migrations plus fréquentes ou certaines relations commerciales plus étendues.

Dans l'examen du Grand-Pressigny on trouve ces trois époques représentées *in situ*, et dans le diluvium, l'abbé Bourgeois a recueilli des éclats caractérisés et un nucléus, puis de nombreux instruments: couteaux, grattoirs, marteaux, haches ovales et fers de lance.

Au sommet de la colline de la Claisière, des milliers d'instruments furent observés pour la première fois par le Dr Leveillé, ayant jusqu'à 0,36 de longueur, pesant plus de 8 kilos sur lesquels on avait pu détacher d'un seul coup des éclats de 0,30 centimètres, et qui se ramenaient à quatre ou cinq types différents mais analogues à ceux qui ont été reconnus par Boucher de Perthes dans les tourbières d'Abbeville et attribuées à la même époque. L'abbé Bourgeois a trouvé dans le voisinage un marteau plus gros que ceux dont on se sert d'ordinaire et qui pour lui était peut-être employé à cet usage.

On ne peut dire avec certitude la destination de ces instruments contondants sans doute, car plusieurs sont usés à une de leurs extrémités par une percussion répétée.

Peut-on considérer la race qui les fabriquait comme une race plus forte que la race quaternaire? car le volume de ces sortes de casse-tête peut tenir à ce que ces nodules siliceux sont plus développés qu'ailleurs. Et à côté de cela, comment expliquer que les haches du Grand-Pressigny soient si petites, comparativement à de si gros matériaux.

On sait du reste que les ossements humains trouvés à Moulin-Quignon, Arcy-sur-Cure, Aurignac, et en Périgord par Boucher de Perthes, de Vibraye et Lortet, accusent une race de petite taille.

Un de ces nucléus du Grand-Pressigny, trouvé à Pont-Levoy, a un volume considérable.

La matière paraît empruntée à ces gros nodules de grès si communs à la partie supérieure de la craie micacée, (zone de l'*Ammonites peramplus*.)

On trouve aussi au Grand-Pressigny des types de la troisième période, entre autres, une hache destinée à être polie et qui appartient au type celtique, ainsi que deux beaux polissoirs, un en grès, l'autre en granit et qui font partie de la collection du Dr Leveillé.

Cette opinion relative au Grand-Pressigny n'est pas définitive, car elle se modifie par l'action de nouveaux faits. L'abbé Bourgeois trouve qu'il est bon de systématiser les données acquises pour provoquer des observations et exciter à des recherches plus complètes sur cette grave et intéressante question.

Dans un N.-B. il écarte la supposition que les silex taillés du Grand-Pressigny étaient des nucléus (blocs-matrices des Anglais) dont on aurait détaché des éclats pour la fabrication des pierres à fusil, ce qui ne tient pas, car:

1° La croûte seule est enlevée;

2° Les bords ont été retailés d'une manière uniforme;

3° Les traces de percussion observées sur plusieurs échantillons tranchent la question.

Beaucoup d'échantillons manquent de ce cachet, mais au Grand-Pressigny, des instruments qui se ramassent par milliers sont neufs malgré leur antiquité.

Enfin, l'auteur fait passer sous les yeux de l'assemblée une série de spécimens des formes les plus remarquables des silex taillés, choisis avec soin, dans une importante collection, avec de nombreux développements oraux qui ont vivement intéressé l'auditoire.

Une sépulture de l'âge du Bronze dans le département de Loir-et-Cher

(Extrait de la Revue archéologique. Paris, Librairie Académique
Didier, 1875.)

Signalée à la Fosse-aux-Prêtres, près du hameau du Theil, commune de Billy, sur la rive droite de la Sauldre à 4 kilomètres de son embouchure dans le Cher, et une des premières qu'il ait été donné de rencontrer localement, cette sépulture présente un intérêt particulier.

Un travailleur, en défrichant, a trouvé, par hasard, en suivant une racine de chiendent, une hache de bronze à 40 centimètres de profondeur, à la limite du sol arable très sablonneux et d'une couche argileuse, noirâtre, qui lui est immédiatement sous-jacente.

L'abbé Bourgeois, aussitôt informé, fit continuer les fouilles sur un espace de 16 mètres carrés, mais ne put personnellement trouver que des perles et un fragment de poterie. Il put cependant déterminer la nature de la sépulture et éliminer l'idée primitive de tumulus, car il en existe, à côté, de bien caractérisés.

L'inventaire donna les objets suivants :

1° *Hache de bronze* à ailerons, de forme élégante, soignée, très bien conservée, ayant au talon un trou évasé bilatéralement pour fixer l'instrument à son manche.

2° *Casque* (fragments) fait de feuilles de bronze mince et présentant deux saillies coniques, deux trous de mentonnière, sans visière, ni appareil protecteur du cou.

Habilement restauré par A. Maître sous la direction de M. A. Bertrand, le conservateur du musée de St-Germain, ce casque sert à donner la date exacte d'un similaire trouvé à St-Germain, dans la Seine, et que l'on attribuait aux invasions normandes. Sa date est maintenant authentique.

3° *Ciseau*, qui doit avoir une plus grande proportion d'étain, car il possède la dureté et la couleur du métal de cloche. On y remarque depuis la tête un bourrelet longitudinal qui s'arrête près du tranchant.

4° *Harnachement de cheval* (probablement) : ayant trois rangées d'anneaux plats reliées entre elles par des fils épais et quadrangulaires (14 anneaux par rangée).

Quinze pendeloques elliptiques sont suspendues à la rangée inférieure ; on voit, à l'extrémité postérieure, une boucle et deux spirales, à l'extrémité antérieure, une autre boucle et deux spirales auxquelles sont suspendues deux longues pendeloques en forme de lance et gravées de plusieurs rangs de hachures.

Il existait une autre moitié dont on a trouvé les débris, ce qui devait faire un harnais à grandes aiguillettes qui tombaient sur le poitrail du cheval et brillaient au soleil, à moins que ce ne soit une sorte de ceinture-cuirasse. Les pendeloques ont 0^m10 de longueur sur 0^m03 de largeur ; les boucles 0^m10 sur 0^m04. La longueur du harnachement est de 0^m52 centimètres.

5° *Lames d'or* : deux, minces de 0^m095 et 0^m035 ornées d'estampages, présentant au milieu six cercles concentriques avec six doubles lignes de points s'irradiant vers un cadre rectangulaire périphérique, où l'on voit des traces de cuir et de bronze, mêlés dans un but d'ornementation.

Ces traces d'application remarquables ont été également observées dans des lames d'or trouvées dans des tumulus du Danemarck.

Les tumulus du Doubs, d'Anet en Suisse, le cimetière de Hallstradt en Autriche qui caractérisent le passage du bronze à la première époque du fer, ont présenté des objets du même genre. Il en existe aussi au Musée de Saint-Germain.

6° *Perles de collier*, très petites en verre bleu, polyédriques en succin.

7° *Fragment de moule* en roche diallagique, taillée avec soin. Sur une face, on voit le moule de hache à ailerons ; sur l'autre celui d'une épingle à cheveux.

8° *Fusaïole* ou peson de fuseau en terre cuite, d'une forme connue.

9° *Fragments de poterie*, grossiers, sur lesquels on voit des ornements dus à l'impression des doigts sur la matière molle ; on a trouvé aussi quelques morceaux de poterie fine.

Aucune trace d'ossements humains ou de charbon n'a été constatée.

Cette sépulture, dans laquelle le fer fait entièrement défaut, est évidemment, dit l'auteur, de l'époque du bronze

et de cette seconde époque si bien caractérisée par la perfection du travail et qui a précédé l'apparition du fer dans l'Europe centrale.

Il existe d'excellents moulages des pièces originales au Musée de Saint-Germain.

Grotte sépulcrale de Villehonneur (Charente)

(Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme. Paris, Reinwald, 1877)

Dans cette grotte qui est une excavation naturelle du calcaire liasique, située sur la rive gauche de la Tardoire, au lieu dit le *Bois du Roc* et dont les dimensions respectives sont : 6 mètres de profondeur, 4 mètres de largeur et 3 mètres de hauteur, mais dont malheureusement la partie supérieure s'est effondrée par les infiltrations pluviales qui ont détérioré la plupart des ossements, l'abbé Bourgeois a trouvé les objets suivants dont la succincte énumération suffira pour indiquer la valeur exacte de sa découverte :

1° Ossements humains, très détériorés et incomplets, sauf un humérus avec perforation oléocrânienne ;

2° La moitié supérieure d'une hache polie en schiste talqueux verdâtre, percée d'un trou largement évasé ;

3° *Galet plat*, allongé, avec usure latérale artificielle (lissoir probablement) ;

4° *Pointe d'un beau couteau*, en silex du Pressigny ;

5° *Extrémité supérieure d'une tête de lance* en silex noir, (fabriqué avec un éclat de hache polie ;

6° *Quatre flèches barbelées et trois flèches à tranchant transversal* ;

7° *Nombreux éclats de silex non retouchés, et quelques petits nucléus* ;

8° *Gros galet ovale* avec marque de percussion aux deux extrémités et encore coloré de la sanguine qu'on broyait dans sa cavité ;

9° *Un morceau de sanguine* (volume d'une petite noix) ;

10° *Pendeloque en os* percé d'un trou de suspension avec dessin géométrique très régulier ;

11° *Trois canines de cerf* à racines perforées, dont la plus grande avec vingt entailles symétriques latéralement, fut sans doute longtemps portée, car le trou est allongé. Elle a dû servir de pendant d'oreille, comme on en a vu, de nos jours, à des femmes de chasseurs intrépides, coutume qui a persisté à travers les siècles. L'on a vu aussi, à l'époque du renne, des pendants d'oreilles, en trophées de chasse ;

12° *Quatre galets plats* en calcaire blanc saccharoïde (objets de parure) ;

13° *Pendeloque en calcaire cristallin* (déjà signalé dans le midi de la France, par Carthailhac) ;

14° *Sept perles* (5 en calcaire cristallin, 1 en schiste grisâtre, 1 en jayet) ;

15° *Quinze coquilles* (déterminées par MM. Fischer et Tournouer). Six marines, du littoral Atlantique, percées d'un trou de suspension.

Turritella communis, Risso; *Buccinum nudatum*, Lin; *Purpura lapillus*, Lin; *Pectunculus glycymeris*, Lin; *Pecten maximus*, Lin; *Pecten varius*, Pennant.

Une *Unio littoralis* (éloignée du type) et appartenant aux eaux douces n'a pas de perforations.

16° *Instruments en os, de forme imprécise* (pendeloques peut-être).

17° *Deux poinçons en os*;

18° *Fragments d'os travaillés*, avec trente entailles;

19° *Poteries grossières*; surtout une poterie intermédiaire entre la grossière et la fine avec un trou perforé postérieurement à la cuisson.

Deux fragments de poterie fine, noire, ressemblant aux poteries trouvées près de là, dans une station du bronze, par Bourgeois et Delaunay, et semblant appartenir à la fin du néolithique. Du reste, la perforation de la hache, le correctif du dessin géométrique de la pendeloque font présenter certainement l'âge du bronze.

20° *Ossements d'animaux*, les mêmes que ceux qu'on trouve dans les grottes du même âge: chien, bœuf, mouton, cerf, cheval, sanglier.

Avant de terminer, je me conformerai encore au plan documentaire que je me suis tracé, en citant *in extenso* deux lettres de l'abbé Delaunay, qui ont été publiées dans l'appendice d'un ouvrage ayant pour titre: *Les livres saints et la critique rationaliste* (T. III, 5^e édition, appendice, p. 530) *Abbé Vigouroux*.

I.

Première lettre de M. l'abbé Delaunay.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Voici, dans toute leur exactitude les faits, relatifs à l'âge de la pierre, que j'ai pu constater moi-même et dont vous m'avez fait l'honneur de me demander l'exposé:

I. Quelques mois avant sa mort, le savant et regretté abbé Bourgeois recevait la visite d'un de nos intelligents élèves, M. Jules Bourdonneau, qui venait nous signaler des silex de choix, délicatement travaillés, dans un amoncellement de sable et de cailloux, à une grande hauteur au-dessus du diluvium du Cher. A notre prochain moment de liberté, nous nous promettons bien d'étudier le gisement de ces silex de première marque, gisement dont notre jeune ami avait fait le nivellement exact: de semblables échantillons ne s'étaient jamais rencontrés dans un pareil milieu. Je rappelai à l'abbé Bourgeois que, non loin de ces silex scrupuleusement ramassés au lieu dit: *de la taille de la Chaise, dans la brèche osseuse de Vigny, qui nous avait donné des os de bos primigenius et de rhinocéros tichorhinus, j'avais remarqué quelques débris de céramique grossière* dont je lui avais offert un fragment, soigneusement mis de côté par lui; ce souvenir ramena celui d'un morceau de céramique également grossière, pris en place par lui-même, bien au-dessous des fameux silex tertiaires de Thenay, au fond de la fouille pratiquée sous ses yeux dans la tranchée de la route de Thenay à Choussy: et voyant là les éléments d'une synthèse, il me dit avec l'air réfléchi qui lui était habituel: « J'ai le pressentiment que la lumière va enfin se faire sur notre âge de la pierre, et il est probable que nous serons obligés de douter longtemps encore avec ceux qui ne l'ont point admis. »

Quatre jours avant sa mort, deux terrassiers vinrent m'avertir qu'ils avaient découvert six corps dans la tranchée de

la route de Thenay à Monthou, profondément creusée à la montée: cinq avaient été complètement disloqués, mais la place en était parfaitement indiquée sur la même ligne que le sixième, dont la tête et quelques os brisés restaient encore. (Je dois la représentation de ce crâne à l'habile crayon de M. Jules Mayeux.) Ce corps était déposé, avec quelques petits silex travaillés et quelques éclats de poteries informes, entre une couche de marne compacte, de trois mètres d'épaisseur, et une table de grès de 60 centimètres, dont les assises irrégulières s'étendaient le long de la tranchée de la route sur une longueur de dix mètres et sur une largeur de six, affleurant presque le puits d'observation que nous avions fait ouvrir pour savoir à quelle profondeur se trouvaient encore nos silex travaillés, par nous réputés tertiaires: j'étais donc sur le bord du champ où je poursuivais mes travaux depuis dix ans au moins: J'apportai cette pièce à l'abbé Bourgeois, retenu ce jour-là par les devoirs de l'administration, et il s'écria dans son émotion: « *Mon cher ami, décidément il nous faudra refaire nos cahiers.* »

II. De passage aux Montils (Loir-et-Cher), en septembre 1881, je vis s'ébouler, sur le flanc d'une grande terrasse, au-dessus de la vallée du Beuvron et sur la route départementale de Pont-Levoy à Blois, une partie considérable du jardin du docteur Egret; pour soutenir ce qui en restait encore, des ouvriers alignèrent la coupe très nettement tranchée déjà, afin de pouvoir élever un mur d'appui: sur une largeur de 15 mètres se dessinaient six couches bien accentuées:

PREMIÈRE COUCHE :	humus.....	0m,80
DEUXIÈME COUCHE :	terre d'un gris noir, silex travaillés, quelques ossements; <i>ostrea edulis</i>	0m,80
TROISIÈME COUCHE :	argile avec nombreux silex, du même aspect que les silex dits tertiaires de Thenay; comme là, pauvre en ossements..	1m,00
QUATRIÈME COUCHE :	sable de l'Orléanais, débris de <i>dinotherium</i> et de <i>rhinoceros Pontileviensis</i> ; nombreux silex travaillés.....	1m,50
CINQUIÈME COUCHE :	marne très maigre, quelques fragments de fer oxydé et de poteries grossières; nombreux silex travaillés.....	1m,50
SIXIÈME COUCHE :	composée: 1° d'une bande de sable très fin, où je n'ai rien trouvé; 2° d'une ligne de terre noire très mince, où quelques os de cervidés..... 3° d'une assise de sable blanc très compact avec plusieurs dents d' <i>equus adamiticus</i> et de plusieurs morceaux de céramique et de laitiers.....	0m,05 3m,00

Le tout reposant sur la craie.

Toutes ces couches réputées tertiaires sont à la même altitude que Pont-Levoy.

Même découverte à Saint-Romain, près Saint-Aignan (Loir-et-Cher), où, grâce à M. Sallé, pharmacien, nous avons trouvé les mêmes couches, à l'exception de la seconde. Le sable blanc y passait presque à l'état de grès; c'est à sa partie inférieure, difficile à attaquer, qu'au milieu de graines de *chara*, logées dans de petits fragments de calcaire, nous avons recueilli plusieurs morceaux de plats de même couleur et de même pâte que les poteries grossières du Bois du Roc (Villehonneur, Charente), trouvées par nous; ces débris adhèrent encore à la table de calcaire lacustre qui forme en notre contrée ce qu'on appelle le miocène, jusqu'à plus ample information.

Même découverte à Choussy où, sous une couche de deux mètres, pleine de silex travaillés à sa partie supérieure, j'ai trouvé une belle hache en bronze avec bavure (les vieux paysans prétendaient encore, il y a cinquante ans, tenir de leurs ancêtres qu'avant les rois il y avait des fonderies au lieu même de ma découverte). Tout auprès, dans la direction du nord, plusieurs ossements du sable de l'Orléanais; dans la direction de l'ouest, nombreux échantillons d'*ostrea edulis*, armées de leurs deux valves, très rares dans cette condition au milieu de nos faluns de Pont-Levoy; là encore, beaucoup de débris de céramique, ainsi qu'à Oisly, le plus vaste champ exploité par nous, qui nous a fourni, au milieu de coquilles faluniennes, les plus beaux échantillons de l'âge de la pierre, le disputant en netteté de taille et en perfection de forme aux plus beaux spécimens du Danemark.

Toutes ces découvertes, à l'exception de celle des Montils, ont été faites dans des terrains identiques aux terrains de la Sologne, voués à l'humidité pendant des siècles.

Je me permets de poser cette modeste interrogation aux honorables docteurs de l'âge de pierre : « Ne pourrions-nous pas dire que nos stations de l'âge de pierre sont tout simplement contemporaines de nos stations lacustres ? »

Nous voilà bien loin du miocène, dans un pliocène remanié : nous sommes même à la partie supérieure du quaternaire qui nous donne la main.

III. Voici quelques remarques qui nous blanchiront, j'espère, du reproche de légèreté, quand nous élevons des doutes sur les silex tertiaires de Thenay, quand nous ébranlons l'hypothèse de l'homme tertiaire presque sorti de notre cercle pontilévien.

Bien longtemps avant nous, le petit plateau où fourmillent ces silex avait été remué en tous sens pour en retirer la marne, maigre, mais si abondante que les frais d'extraction étaient facilement couverts. A chaque nouvelle fouille, pour arriver à la marne, la partie supérieure, remplie de nos silex, comme on peut le voir dans les alentours de Choussy, était rejetée à droite et à gauche, si bien qu'après un long laps de temps elle se trouva encaissée et agglutinée par suite de superpositions successives. Pour nous, frappés par la taille incontestablement rubanée des silex que nous y trouvions, par la correspondance des échancrures naturelles et plus souvent artificielles, par les coups intentionnels qui en faisaient des grattoirs, des perçoirs, des percuteurs, pour les yeux les moins exercés, nous les fimes bientôt admettre parmi les silex évidemment travaillés de main d'homme.

A cinquante mètres de ce plateau, que nous avons fait passer pour un atelier tertiaire pendant plus de quinze ans, se trouve l'étang du Roger, le plus vaste de la contrée et qui remonte au IX^e siècle. Les eaux pluviales y chariaient pêle-mêle graviers, cailloux et autres objets plus ou moins déterminables qui l'auraient encombré, si on ne l'avait curé à peu près tous les dix ans ; pour ne pas produire des escarpements dangereux, les résidus étaient étendus plus loin dans un certain ordre ; leurs couches superposées, tassées, formèrent, avec le temps, un tout compact qui pouvait bien passer pour un terrain vierge, et il n'est point étonnant que nous ayons cru en place ces nombreux silex que nous faisons arracher avec peine de ces amoncellements où ils étaient recelés depuis des centaines d'années.

Ces considérations nous amènent tout naturellement à reconnaître que le terrain nous ayant donné les silex proclamés tertiaires est un terrain remanié ; et de ces remaniements, qui ont profondément changé, sur tous les points, l'aspect des dépôts pliocènes, miocènes et même éocènes, nous avons vu un exemple sans conteste justifiant pleinement notre hypothèse d'un remaniement à Thenay. Là, à Saint-Georges, à Saint-Romain, aux Montils, nous sommes sur la rive gauche de la Loire, sur la rive droite nous nous trouvons de même en plein tertiaire : or, des terrassements pour la construction d'une nouvelle gare à Suèvres, entre Mer et Blois, nous ont permis, à M. l'abbé Bourgeois et à moi, de récolter, au milieu des vertébrés ordinaires caractérisant les graviers de l'Orléanais, des coquilles accusant une période plus ancienne que celle des faluns. Parmi ces coquilles le savant M. Deshayes nous a déterminé : *l'hélix turonensis* ; le *planorbis declivis* (Braun) ; le *planorbis semi-costatus* ; le *planorbis solidus* (Thomæ) ; la *Bithynia helicella* (Braun) ; la *nerita marmorea* ; la *melanopsis callosa* ; la *melania aquitana*,... tous mollusques qui appartiennent à l'assise supérieure des calcaires de la Beauce (miocène) et se retrouvent en Allemagne dans une position géologique semblable. Nous sommes autorisés à déduire de ce fait un remaniement inéluctable. La mer des faluns, qui avait envahi sur la rive droite les graviers ossifères de la Loire, les remaniant jusqu'au fond, les a également envahis et remaniés plus profondément sur la rive gauche. Ces dépôts remaniés ont été remaniés à leur tour par le diluvium général (le gris, le rouge, le blanc, il n'importe) que l'on pourrait appeler le grand dépositaire des trésors préhistoriques et des reliques des âges suivants.

M. Douvillé, de l'École des Mines, a étudié scrupuleusement, comme M. Lemesle, le plateau de Pont-Levoy où se sont agi-

tées nos trop longues et trop éclatantes discussions ; tous deux affirment que là nous avons affaire à un terrain d'alluvions des plus manifestes et des plus puissantes ; et nul ne doute que des objets d'époques très différentes ont été réunis dans ces immenses attérissements.

De ces observations sommaires, sur lesquelles je vous demanderai à revenir, Monsieur l'abbé, la conclusion se tire d'elle-même : — il est imprudent de soutenir que les silex de Thenay appartiennent soit au miocène, soit au pliocène ; — imprudent de soutenir que ces silex n'ont pas été taillés ; — imprudent d'affirmer l'homme tertiaire, qu'une nouvelle école a voulu nous imposer sans l'avoir défini, comme si l'on pouvait chanter le *Credo* de l'indéfini.

Agréer, Monsieur l'Abbé, etc.

G. DELAUNAY.

II

Seconde lettre de M. l'abbé Delaunay

MONSIEUR L'ABBÉ,

A la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire relativement aux silex dits tertiaires de Thenay, je crois utile d'ajouter certains faits corroborant l'opinion que ces pierres taillées, capricieusement amoncelées, à différentes époques, sur tous les points de la terre, et dont l'immense majorité n'a jamais servi, étaient le plus souvent des amulettes ou des insignes pour les vivants ou des hommages rendus aux morts.

En 1882, comme je remplissais les fonctions du saint ministre à Theillay, canton de Salbris, diocèse de Blois, un ouvrier me signala un alignement de tertres funéraires, dans un terrain appartenant à M. le comte d'Orléans, qui m'octroya courtoisement l'autorisation de le fouiller.

Chaque corps se trouvait sous un amas de pierres, de tuiles et de débris de poterie, dans une position absolument identique, constatée par moi dans quatre tertres et par les ouvriers dans plus de cinquante. La tête, orientée, était posée sur un silex plus ou moins concave, placé lui-même sur une très large brique s'appuyant sur une plaque de grès semblable à celles qui formaient l'aire compacte où reposait le reste du corps, — à droite et à gauche, le long des parties les plus charnues, se trouvaient de gros boudins de chaux, — les pieds étaient protégés ou fixés par deux pierres de Bourré, brutes à l'extérieur, soigneusement piquées à l'intérieur, placées sur champ et d'équerre — enfin vis-à-vis des premières vertèbres, au-dessous de la mâchoire, je relevai quatre clous complètement oxydés. Cette dernière découverte semblerait indiquer que la tête était fixée, et, rapprochant cette particularité des pieds, on pourrait peut-être supposer que le mort avait été mis ainsi dans l'impossibilité de nuire aux vivants, sous forme de revenant, ou, au contraire, à l'abri de certaines persécutions diaboliques. Quant aux pierres formant le tertre, aux tuiles et aux faîteaux le recouvrant, ils marquent clairement le désir de sauvegarder ces monuments sacrés le plus longtemps possible.

Parmi les pierres j'ai trouvé : de nombreux silex travaillés et craquelés, beaucoup de restes de poudingues, empruntés aux blocs erratiques communs dans la localité, quelques petits morceaux de verre et de mâchefer provenant sans doute des fours celtiques dont j'ai pu constater la trace au centre de la commune de Theillay (nous sommes là du reste à deux lieues de Neuvy-sur-Beaugeon, canton de Vierzon, où abondent les *celticæ reliquiæ*).

Il y a plus de soixante ans, je me souviens d'avoir remarqué, à un enterrement, dans le Perche, que chacun déposait une petite pierre au pied des croix s'élevant de la maison mortuaire au cimetière : je rappelle ici ce reste d'une vieille tradition, certainement oubliée, afin de souligner l'imprudence qu'il y aurait à conclure à l'origine trop primitive de ces amoncellements de pierres taillées ou non taillées.

Veillez agréer, Monsieur l'Abbé, etc.

Mai 1889

G. DELAUNAY.

On voit que dans la première de ces lettres, l'abbé Delaunay, après une énumération de faits, insuffisamment contrôlés, avance que l'abbé Bourgeois aurait, dans ses derniers jours, semblé concevoir des doutes sur la stratification des terrains où il aurait trouvé ses silex. De ce fait, il aurait donc reconnu son erreur d'avoir fait remonter si haut l'ancienneté de l'homme.

Cette lettre n'est malheureusement pas datée (1); mais là n'est pas le seul fait qui en infirme la valeur scientifique.

La relation de la sépulture de Thenay, dans une couche de marne, recouverte d'un lit de faluns siliceux, prouve encore le même manque d'observation des faits.

Fréquemment assez bien conservées, les sépultures de Thenay, sises dans la couche supérieure, sont plus ou moins profondes suivant les points.

En cet endroit, dit *La Maison de la Nanne*, où le falun siliceux est presque à la surface, l'inhumation, dans de bonnes conditions, ne pouvait se faire qu'en creusant un peu profondément, soit en déblayant le falun siliceux, non compact, et même en fragmentant une mince plaquette de calcaire lacustre de Beauce qui longe en plusieurs points la tranchée de la route et que l'abbé Delaunay a confondu avec le falun siliceux.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que le peu d'épaisseur de la terre végétale ait obligé à creuser davantage en fragmentant les couches peu compactes de falun siliceux et de lac de Beauce friable presque disparu, puisque le puits de l'abbé Bourgeois à 10 mètres de là ne mentionne qu'une épaisseur de vingt-cinq centimètres.

Rien d'étonnant encore à ce que l'abbé Delaunay, prévenu par un de ces ouvriers qui essayaient d'exploiter l'abbé Bourgeois et dont un des plus industriels demeurait justement près de là, n'ait fait que constater simplement la sépulture à ciel ouvert, sans tenir compte de ce que les fragments siliceux étaient vieillement cassés, ce qui se reconnaît facilement à leur section.

Les ouvriers se conformèrent-ils à son désir, peut-être pensé tout haut, en tout cas suffisamment compris, ou eut-il simplement le fait d'une simple erreur d'interprétation relativement à cette couche, il n'en fallait pas moins pour que l'abbé Delaunay en fit, sans discussion ni examen ultérieur, une masse compacte de grès siliceux immédiatement susjacent à la dite sépulture, fait matériellement impossible, étant donné les connaissances actuelles; de plus l'examen approfondi des terrains avoisinants donne une exacte idée des dix mètres de route disparus.

Muni de renseignements vagues, sans contrôle direct et habitué à des trouvailles paradoxales provenant de tiers de tout genre, l'abbé Bourgeois a pu s'étonner à la vue de ce crâne, dit de Thenay, mais n'en prit aucune note.

Maintenant, en réfléchissant bien, on verra qu'il « n'avait pas besoin de refaire ses cahiers », comme le disait son collaborateur, puisque ces nouveaux renseignements d'une sépulture trouvée en plein tertiaire, sous le calcaire lacustre de Beauce, venait, au contraire, triomphalement confirmer l'hypothèse cherchée depuis si longtemps. Une trouvaille heureuse se serait manifestée autrement que par cette phrase citée, indice irréfutable d'une déception.

Qu'on ait trouvé profondément une hache de bronze et des débris de céramique en maints endroits dans le tertiaire de Choussy; cela prouve évidemment un remaniement humain, mais non géologique.

Les remaniements géologiques, en effet fréquents localement, prouvent une région très tourmentée à l'époque tertiaire où les remous de la mer Aquitannique et les débordements de la grande Loire ont laissé de violentes traces de leur passage.

Mais les coupes de ces terrains, fussent-ils extrêmement hétérogènes, n'ont rien qui les fasse comparer à des terrains de remblai où les couches géologiques mélangées offrent des indices tellement variés que des instruments de silex se rencontrent côte à côte avec des fragments de brique et des objets d'industrie ultérieure et le tout souvent recouvert de faluns remaniés, produits de la couche superficielle, la plus généralement répandue dans cette région.

Ce fait n'a pas plus de valeur que celui donné par l'abbé Delaunay, relativement à l'étang du Roger; outre qu'on ne cure pas un étang de dix hectares, comme on le fait d'un fossé de route, on n'aurait pas eu la pensée, en admettant qu'on l'eut fait, ce qui de mémoire d'homme n'a jamais été, d'aller porter au loin dans de bonnes terres arables ces boues détritiques, alors qu'en amont, et certainement alors dépendant de l'étang, se trouvaient des terrains incultes qui seraient devenus, de ce fait, très fertilisables.

Quant aux « escarpements dangereux de boue », ils sont plutôt illusoirs et dans l'intérêt de sa théorie, l'auteur eut gagné à ne pas les signaler.

Un autre argument. Pourquoi dans ces lettres, l'abbé Delaunay, à propos des marnières, parle-t-il des silex jadis admis comme instruments taillés, comme d'échantillons actuellement considérés comme des pièces à échancrures naturelles ou artificielles, alors que dans la seconde, rectificatrice, ces silex ne sont plus que de simples amulettes sépulcrales.

Que penser de cette couche de silex noirs ou colorés trouvés en tant d'endroits différents dans l'argile plastique verte, comme amulettes sépulcrales d'un nombre incalculable d'ancêtres dont ils seraient restés les seuls indices...!

Ce qui prouverait, dis-je à la suite de ce fait, que seul l'abbé Delaunay a été juge et acteur d'une rétractation posthume de l'abbé Bourgeois qui étonne après le silence prudent dont il a fait preuve au Congrès de 1884, c'est que, dans ses conclusions, il assume seul la responsabilité de son intervention en contredisant l'existence de l'homme tertiaire dont il avait été jusqu'ici un des plus hardis défenseurs et qu'« une nouvelle école a voulu imposer sans l'avoir défini. »

(A suivre).

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES CHARLATANS

Un de nos confrères nous communique une brochure de 58 pages, éditée à Tours, imprimerie G. Debenay-Lafond, 47, rue des Halles, 1897.

Nos lecteurs nous sauront gré des quelques citations suivantes :

D'abord le titre :

Recueil des connaissances indispensables à tous les fer-

(1) Cf. *Revue du Loir-et-Cher*. II. 1892, p. 56. Abbé Hardel.

miers et propriétaires d'animaux domestiques, par Blain Anguille, à Saint-Epain. Première édition : prix 2 fr. 50.

Maintenant le contenu :

Chevaux

Guérison infaillible de la colique des chevaux et des vaches. Manière d'opérer.

Pour le cheval : prenez, à la tête de l'animal, à la croupe et à la queue, quelques brins de crin que vous gardez entre le pouce et l'index de la main gauche. Soufflez dans l'oreille du cheval ; mettez la main droite sur le corps, en faisant le signe de la croix, et promenez-la sur le poitrail et sur le ventre en disant neuf fois l'oraison suivante :

« Tranchée rouge, tranchée verte, tranchée rose, — cesse ta fureur, — comme la sainte Vierge a perdu sa couleur — en enfantant Notre Seigneur. »

Répétez encore cinq fois cette prière, en ayant bien soin, pendant ce temps, de passer la main droite par tout le corps. Changez le crin de la main gauche dans la droite ; passez sous le cheval, et appliquez sur le garrot votre main droite qui retient toujours les crins entre le pouce et l'index. Redites quatre fois l'oraison ci-dessus pendant que vous promenez la main gauche sur le corps et sur le ventre du cheval. Enfin, conduisez votre bête dans une écurie emplie d'une bonne litière : la colique a disparu.

Pour la vache, vous ne prenez pas de crin ; vous prononcez seulement les mêmes paroles et passez la main de la même manière que pour le cheval.

Remède pour un fic

Pour guérir un fic, soit à un cheval, soit à une vache, chaque matin, avant de vous laver les mains, prenez le fic de la main gauche en le tirant un peu, et répétez 3 fois les paroles suivantes : *fiflou, fiflou, fiflou*. Faites cela pendant neuf jours, et le neuvième jour le fic restera dans la main.

Moyen de faire retenir les Vaches

Mon procédé est aussi simple que facile. Il consiste en ceci : faire saillir la vache à jeun, ou au moins un peu après son dernier repas ; la faire marcher au moins 4 kilomètres, un peu vite, avant la saillie : lui donner immédiatement après une portion d'un mélange ainsi composé : 250 grammes d'ardoise ordinaire bien pulvérisée, 10 gr. de foie d'antimoine, 5 grammes de camphre, 5 gr. de sel de nitre, le tout additionné d'une cuillerée à café d'éther sulfurique et mis dans une bouteille avec 300 grammes d'huile ordinaire (la bouteille doit être soigneusement agitée, afin que la poudre d'ardoise ne reste pas au fond) ; ensuite cautériser avec une tête de pelle rougie au feu, la petite croissance qui se trouve au bas de la vulve et qu'on appelle vulgairement « naissance. »

Si la vache est rebelle à ce traitement, voyez si elle n'a pas, au bas de la vulve, un petit bouton rouge nommé verrue. Dans l'affirmative on le coupe et on le cautérise au fer rouge. Puis on saigne la vache, si on le juge à propos.

Guérison des Verrues

Sortez à 9 heures du soir, et regardez fixement la pleine

lune ; marchez ainsi à une certaine distance. Baissez-vous alors, et, toujours fixant la lune, ramassez un caillou ou n'importe quel objet que ce soit, dont vous frottez soigneusement toutes vos verrues. Sans baisser les yeux, jetez l'objet ; retournez-vous et rentrez dans votre demeure.

Le lendemain matin toutes vos verrues ont disparu.

Avis aux Soulauds

Ayez toujours dans vos poches quelques amandes amères, dès que vous vous sentirez ivre, sucez les bouts de 2 ou 3 amandes. Vous serez remis immédiatement.

Ce livre contient aussi quelques recettes pour les maladies humaines ; avec de vrais remèdes de pharmacien, comme du reste la plupart des recettes à l'usage des animaux.

Et puis ce qui est à l'usage des animaux peut bien être aussi à l'usage du genre humain. Par exemple le remède pour la colique des chevaux et des vaches : « Prenez quelques brins de crin... Pour la vache vous ne prenez pas de crin... »

L'auteur ne dit pas si pour la femme et pour l'homme il faut du crin.

Il ne dit pas si le moyen de faire retenir les vaches — moyen à rapprocher de celui signalé déjà dans la *Gazette* — aurait des chances de réussir dans notre espèce, et s'il doit être signalé aux autorités compétentes s'occupant de mettre un frein à la dépopulation ; comme le demandait l'auteur de l'article déjà cité.

CORRESPONDANCE

Un médecin de Tours nous communique une lettre d'un confrère de la campagne, de laquelle nous extrayons les lignes suivantes pour l'édification de nos lecteurs :

Mon cher confrère,

« Le père du malade que je vous ai prié de venir voir demain préfère voir une somnambule ; c'est triste, mais c'est comme cela... »

« Je suis tout confus de vous dire de telles choses, veuillez m'en excuser ; notre siècle, je crois, est le siècle de la bêtise. »

« Vous, médecins de Tours, vous ne pourriez donc pas faire supprimer ces cartomanciennes qui, j'en suis certain, nous font un tort considérable. »

Un autre confrère écrit :

« Permettez-moi de vous signaler deux cas assez drôles, mais pas rares à la campagne. »

« 1^o Une jolie fille de 16 ans 1/2 présentée comme anémique par sa mère très irritée de ce qu'on causait mal, dans le pays, de sa fille dont elle était bien sûre. »

« Examen fait, je trouve du lait dans les seins et un utérus dépassant l'ombilic ; grossesse de sept mois environ. Tête de la mère quand j'annonce la chose, et tête plus drôle »

encore quand la fille, elle-même, lorsque je lui demande si elle ne craint pas d'être enceinte, me répond très gaiement: « ma foi, ça pourrait bien être, tout de même ». Après cela la mère, qui en était à la *sixième* purgation pour sa fille, a compris qu'il fallait s'en tenir là.

« 2^o Une autre jeune fille, de 24 ans environ, vient seule me consulter pour me dire qu'elle ne voit pas ses mois. A l'examen, je ne puis rien affirmer, et j'ordonne un ferrugineux quelconque, lui demandant de se prêter à un nouvel examen un mois plus tard.

« Alors elle me dit : « Faut bien que le sang revienne, autrement je ferai bien ce que j'ai déjà fait : je boirai sur l'herbe à la malice. »

« Connaissez-vous cette plante, que n'indiquent pas les traités de botanique. Eh bien, c'est une herbe pas méchante pourtant: la vulgaire mélisse ».

Reconstituant du système nerveux NEUROSINE PRUNIER

PHOSPHO-GLYCÉRATE DE CHAUX CHIMIQUEMENT PUR

CONGRÈS NATIONAL PÉRIODIQUE DE GYNÉCOLOGIE, D'OBSTÉTRIQUE ET DE PÉDIATRIE

IV^e Session. Rouen, 5-10 Avril 1904.

Secrétaire général : D^r Albert MARTIN, professeur à l'École de Médecine, 6, Place de la Cathédrale, Rouen.

PROGRAMME GÉNÉRAL

MARDI 5 AVRIL.

A 2 heures. — SÉANCE D'OUVERTURE : Réception des Membres du Congrès par M. le Maire de Rouen, à l'Hôtel de Ville. — Rapport du D^r Legueu : « De la pyélonéphrite dans ses rapports avec la puerpéralité ». Discussion. — Organisation des Bureaux des Sections (nomination des Présidents d'honneur, Vice-Présidents, Secrétaires).

A 9 heures du soir. — Soirée offerte à l'Hôtel de Ville par la municipalité.

MERCREDI 6 AVRIL

A 8 heures du matin. — Séance en Sections à l'Hôtel des Sociétés savantes, rue Saint-Lô.

A 2 heures du soir. — Séance commune (toutes Sections réunies), à l'Hôtel des Sociétés savantes.

A 7 heures du soir. — Banquet par souscription.

A 9 heures du soir. — Soirée artistique offerte par la Société de Médecine de Rouen.

JEUDI 7 AVRIL

Excursion sur la Seine jusqu'à La Bouille et Saint-Martin-de-Boscherville. Départ par bateau spécial à 9 heures du matin; déjeuner au cours de la promenade. Retour en voitures par la forêt de Roumare et Canteleu.

VENDREDI 8 AVRIL.

A 8 heures du matin. — Séances en Sections à l'Hôtel des Sociétés savantes.

A 2 heures du soir. — Séances en Sections.

SAMEDI 9 AVRIL.

Matin. — Visite, guidée et par groupes, de la ville et de

la banlieue (hôpitaux, musées, monuments, sites pittoresques, etc.).

A 2 heures du soir. — SÉANCE GÉNÉRALE.

NOTE IMPORTANTE. — MM. les Congressistes qui désirent prendre part à l'excursion du jeudi et au banquet du mercredi sont priés d'en informer le Secrétaire général le plus tôt possible. Pour le banquet seulement, il sera réclamé un supplément de cotisation de 15 francs.

Le temps assigné à chaque communication ne doit pas dépasser 10 minutes, et les orateurs qui prendront part aux discussions ne pourront parler plus de 10 minutes.

Les membres qui prendront part aux discussions devront remettre aux secrétaires des sections, avant la levée de la séance, un résumé de leurs objections.

La publication des comptes rendus devant se faire très peu de temps après la clôture du Congrès, afin de conserver aux questions étudiées tous caractères d'actualité, le Règlement ci-dessous exposé sera rigoureusement observé.

En même temps que le bulletin d'adhésion, prière d'adresser de suite au D^r Albert Martin l'itinéraire à suivre sur les Compagnies du Nord, de l'Ouest et de l'Etat. Cet itinéraire doit répondre à la distance la plus courte entre la gare de départ et celle de Rouen.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Tout médecin, administrateur, philanthrope, étudiant en médecine ou sage-femme, peut adhérer au Congrès.

Le montant de la cotisation pour les membres du Congrès est de 20 francs. Il donne droit aux comptes rendus imprimés, à la réduction de 50 0/0 que le comité a obtenu pour les billets de chemins de fer des compagnies de l'Ouest, du Nord et de l'Etat.

Les dames appartenant aux familles des membres du Congrès sont invitées à assister aux séances et à prendre part aux excursions et aux fêtes organisées par le comité. Elles jouiront des mêmes avantages matériels accordés aux adhérents du Congrès. Le montant de la cotisation qu'elles auront à verser est de 10 francs.

Les adhésions et cotisations sont reçues par le secrétaire général du Congrès, D^r Albert Martin, professeur à l'École de médecine, 6, place de la Cathédrale, à Rouen.

Dès le versement de leur cotisation, un reçu, signé du secrétaire général et du trésorier du Congrès, sera adressé immédiatement à chaque adhérent.

Les rapports imprimés et le programme détaillé seront envoyés aux membres inscrits du Congrès, quelques jours avant l'ouverture.

PROGRAMME DES SÉANCES

I. — GYNÉCOLOGIE ET OBSTÉTRIQUE

Mardi soir, 2 heures. — SÉANCE GÉNÉRALE (Hôtel de Ville).

Réception par M. le Maire de Rouen.

De la Pyélo-néphrite dans ses rapports avec la puerpéralité. — Rapporteur : D^r Legueu, professeur agrégé à la Faculté, chirurgien des hôpitaux de Paris. — Discussion : D^r Lepage, professeur agrégé à la Faculté, accoucheur des hôpitaux de Paris ; D^r Albert Martin, professeur à l'École de Médecine de Rouen ; D^r Audebert, chargé du cours de

clinique obstétricale à la Faculté de Toulouse; les D^{rs} Potocki et Bender.

Organisation des Bureaux des Sections (Nomination des Présidents d'honneur, des Vice-Présidents, des Secrétaires.)

Mercredi matin, 8 heures. — SÉANCE PAR SECTIONS.

(Hôtel des Sociétés savantes.)

(Sections de Gynécologie et Obstétrique réunies)

De l'hystéropexie au point de vue des grossesses consécutives. — Rapporteur D^r Oui, professeur agrégé à la Faculté de Lille. — Discussion: D^r Audebert, de Toulouse; D^r Albert Martin, de Rouen; D^r Lejars, professeur agrégé à la Faculté, chirurgien des hôpitaux de Paris; D^r Vanverts, de Lille; D^r René Le Fort, de Lille.

COMMUNICATIONS :

Limites de la gynécologie conservatrice, par le professeur Bossi, directeur et professeur de la Clinique gynécologique et obstétricale de Gênes (Italie).

De la conservation de l'utérus et d'un ovaire au cours de la salpingectomie double, par le D^r Jayle, chef de Clinique à la Faculté de Paris.

Chirurgie conservatrice des annexes enflammées, par le D^r Cerné.

De la sténose du col consécutive à l'amputation du col (procédé Schræder) se manifestant après un accouchement ultérieur, par le D^r Jayle.

Protection du cordon en cas de prolapsus. Présentation d'un instrument, par le D^r Pouillet, Professeur agrégé à la Faculté de Lyon.

Résultats éloignés de la symphyséotomie, par le D^r Albert Martin, professeur de Clinique obstétricale à l'École de Médecine de Rouen.

Présentation d'un instrument inédit destiné à l'extraction de la tête au détroit supérieur, par le D^r Arnoux, de Paris.

Du rôle de la déflexion de la tête dans la dystocie; présentation d'un fléchisseur céphalique pour remplacer le forceps, par le D^r Pouillet, de Lyon.

Traitement de l'éclampsie puerpérale, par le D^r Joseph Magniaux, de Rouen.

Mercredi soir, 2 heures. — SÉANCE GÉNÉRALE (Hôtel des Sociétés savantes).

(Voir au programme le chapitre Pædiatrie.)

Vendredi matin, 9 heures. — SÉANCE PAR SECTIONS

(Gynécologie et Obstétrique réunies)

De la malignité des kystes de l'ovaire. — Rapporteur: D^r Cerné, professeur à l'École de Médecine de Rouen. — Discussion: D^r Duret, de Lille; D^r Barnsby, de Tours; D^r Lejars, de Paris; D^r Bender, de Paris; D^{rs} Charles Monod et Macaigne, de Paris.

COMMUNICATIONS

La dégénérescence sarcomateuse des kystes de l'ovaire, par le D^r Potocki, professeur agrégé à la Faculté, accoucheur des hôpitaux de Paris, et le D^r Bender, préparateur à la Faculté.

Note sur 32 cas de cysto-épithéliome de l'ovaire; résultats opératoires immédiats, résultats éloignés, par le D^r Barnsby, de Tours.

Un cas de tumeur solide de l'ovaire, par le D^r René Le Fort.

Observations de kystes malins de l'ovaire. Anatomie pathologique et clinique, par le D^r Ch. Monod et le D^r Macaigne.

De la torsion des tumeurs solides de l'ovaire, par les D^{rs} Jayle et Bender.

Une observation de kyste végétant de l'ovaire. Salpingite et végétations disséminées d'autre part, par le D^r Arnoux, de Paris.

Kyste dermoïde de l'ovaire chez une enfant de 9 ans, par le D^r Delétré.

Kystes dermoïdes de l'ovaire, par le D^r François Hue, professeur à l'École de Médecine de Rouen.

Réflexe spasmodique myoclonique généralisé (réflexe ranien) chez les utéro-ovariennes et génitales, par le D^r Gastou, chef de laboratoire de la Faculté à l'Hôpital Saint-Louis.

L'adénite axillaire et l'adénome du sein, par le D^r Jeanne.

Du régime pré et post-opératoire des hystérectomisées, par le D^r V. Pauchet, d'Amiens.

Rupture spontanée d'une éventration post-opératoire. Cure radicale par superposition des plans fibreux, par le D^r Mauclair, professeur agrégé, chirurgien des hôpitaux de Paris.

Traitement de l'éventration post-opératoire, par le D^r René Le Fort, chirurgien des hôpitaux de Lille.

Sur les résultats de l'hystérectomie dans le cancer de l'utérus (statistique personnelle), par les D^{rs} Duret et Besson, de Lille.

Vendredi soir, 2 heures. — SÉANCE PAR SECTIONS.

(Gynécologie et Obstétrique réunies)

COMMUNICATIONS :

Le sang dans la grossesse et la puerpéralité, par les D^{rs} Potocki et R. Lacasse.

La leucorrhée, par le D^r Siredey, médecin des hôpitaux de Paris, et Henri Lemaire, interne des hôpitaux de Paris.

Grossesse extra-utérine de douze mois, par le D^r Delétré, chef du Service de clinique et de gynécologie à l'Institut chirurgical de Bruxelles (Belgique).

Grossesse extra-utérine et appendicite, par le D^r Dénucé, professeur agrégé, chirurgien de l'Hôpital Saint-André de Bordeaux.

A propos de la syphilis tertiaire péri-utérine, par le D^r Jeanne, chirurgien des hôpitaux de Rouen.

Contribution à l'étude de la syphilis de l'utérus, par M^{lle} D^r M. Robineau, du Havre.

Sur une variété de sclérose des ovaires d'origine syphilitique, par le D^r Ozenne, chirurgien de Saint-Lazare de Paris.

Traitement des fistules vésico-vaginales, par le D^r Victor Pauchet, chirurgien des hôpitaux d'Amiens.

Traitement des fistules vésico-vaginales, par le D^r Steeg, chirurgien de l'hôpital de Dieppe.

Traitement hydrominéral des affections utérines à Bagnoles-de-l'Orne, par le D^r Barrabé, de Bagnoles-de-l'Orne.

Drainage de la cavité pelvienne à travers le col utérin dans les infections consécutives à l'hystérectomie abdominale subtotale, par le D^r Julien Vanverts, chef de clinique à la Faculté de Lille.

Des pelykalgies (douleurs pelviennes) ; leur pathogénie, leur traitement par les irrigations vaginales et les lavages intestinaux ou douches rectales combinés, par le D^r R. de Langenhagen, médecin consultant à Luxeuil.

Quelques réflexions en faveur du traitement hygiénique et médical de la fibromatose utérine, par le D^r Matton, ancien interne des hôpitaux de Paris (Salies-de-Béarn).

Rapports de l'entérocolite muco-membraneuse et des affections utéro-annexielles, par le D^r Froussard, médecin consultant à Plombières.

Hystérectomie vaginale dans un cas d'infection puerpérale aiguë, par le D^r Delétréz, de Bruxelles.

La désinfection du vagin avant l'accouchement et le traitement des vaginites de la grossesse par la levure de bière, par le D^r Audebert, de Toulouse.

Laparotomie et résection de la veine atteinte de phlébite pour un cas de pyohémie puerpérale, par le D^r Joseph Magnieux, chirurgien des hôpitaux de Rouen.

Samedi soir, 2 heures. — SÉANCE GÉNÉRALE

(Voir programme au chapitre PÆDIATRIE)

Mardi soir, 2 heures. — II. PÆDIATRIE. — SÉANCE GÉNÉRALE (Hôtel de Ville)

(Voir programme au chapitre GYNÉCOLOGIE ET OBSTÉTRIQUE)

Mercredi matin, 8 heures. — SÉANCE PAR SECTIONS (Hôtel des Sociétés savantes).

La maladie de Barlow. — Rapporteur : D^r Ausset, professeur agrégé à la Faculté de Lille. — D^r Comby, médecin des hôpitaux de Paris.

COMMUNICATIONS :

Le scorbut infantile. Maladie de Barlow, par le D^r Comby, de Paris.

Sur la lithiase rénale chez les enfants, par le D^r Monseaux, de Vittel.

Embolie des deux artères iliaques primitives au cours de la diphtérie, par le D^r Bernard Auché, de Bordeaux.

Un cas de diphtérie à marche particulièrement intensive malgré l'injection de hautes doses de sérum, par le D^r Joseph Magniaux.

Mercredi soir, 2 heures. — SÉANCE GÉNÉRALE (Hôtel des Sociétés savantes).

Du lait cru dans l'alimentation des nourrissons. — Rapporteur : D^r Méry, professeur agrégé à la Faculté, médecin des hôpitaux de Paris.

Les leucocytes dans le lait. — Rapporteur : D^r Wallich, professeur agrégé à la Faculté de Paris.

Les gouttes de lait, par le D^r Peyroux, d'Elbeuf.

Le rôle et l'avenir des pouponnières par le D^r Raphaël Raimondi, médecin de la Pouponnière de Porchefontaine et de la Goutte de Lait de Montmartre.

Le lait maternisé et le lait cru à la Goutte de Lait de Rouen, par M^{lle} D^r Marie Roussel, de Rouen.

Résultats cliniques de l'usage du lait de chèvre cru ou vivant, par le D^r R. Raimondi.

Nouvelle contribution à l'étude expérimentale du lait de chèvre, par le D^r Georges Barbellion, de Paris.

Mortalité infantile à Rouen dans les classes ouvrières. L'enfant à la crèche de la Maternité, dans le dispensaire et à la crèche de l'Hospice général, par le D^r Joseph Magniaux.

Vendredi matin, 8 heures. — SÉANCE PAR SECTIONS

(Hôtel des Sociétés savantes)

Des injections cutanées chez les nourrissons. — Rapporteur : D^r Léon d'Astros, professeur de clinique des maladies des enfants à l'École de Médecine de Marseille.

COMMUNICATIONS :

Gangrène disséminée de la peau chez les enfants, par le D^r Bernard Auché, professeur agrégé, médecin en chef de l'hôpital des Enfants à Bordeaux.

L'hématémèse et le melaena chez le nouveau-né, par le D^r Baumel, professeur de clinique des maladies des enfants à la Faculté de Montpellier.

La scrofule (septico-pyohémie héréditaire ou acquise — diathèse d'infection), par le D^r Gastou, chef de laboratoire de la Faculté à l'hôpital Saint-Louis (Paris).

Le diabète insipide chez l'enfant, par le D^r Baumel, de Montpellier.

Les formes de l'hérédité pathologique infantile. Dystrophies. Stigmates et maladies, par le D^r Gastou.

Quatre cas de fistules tuberculeuses multiples et profondes traitées par les lavages et les injections de permanganate de potasse en solution forte, par le D^r Audion, de Berck Plage (Pas de Calais).

Le coryza syphilitique ; son rôle pathogénique et meurtrier dans la syphilis infantile, par le D^r Gastou.

Vendredi soir, 2 heures. — SÉANCE PAR SECTIONS

(Hôtel des Sociétés savantes)

Des invaginations intestinales chez l'enfant. — Rapporteur : D^r Grisel, chef de clinique à la Faculté de médecine de Paris.

COMMUNICATIONS :

Deux cas d'invagination intestinale chez l'enfant, par le D^r Mauclair, de Paris.

Une observation d'invagination intestinale chez un enfant, due à un amas d'ascarides, par le D^r Arnould, de Paris.

Lecture des Communications qui n'ont pu être faites aux séances précédentes.

Samedi soir, 2 heures. — SÉANCE GÉNÉRALE (Hôtel des Sociétés savantes).

Des résultats éloignés fournis par la transplantation tendineuse dans le traitement de la paralysie infantile. — Rapporteur : D^r P. Derocque, chirurgien des hôpitaux de Rouen.

COMMUNICATIONS :

De la métatarsalgie symptomatique de certains pieds-bots

paralytiques, par le D^r Péraire, assistant de consultation de chirurgie à l'hôpital Bichat (Paris).

Le redressement manuel du pied-bot congénital varus équin, par M^{me} D^r Cécile Dylon, de Paris.

De l'utilité de la barre caoutchoutée dans le modelage des pieds-bots. Description et présentation de l'instrument. Cas traités par ce mode opératoire, par le D^r Louis Mencièrre, de Reims.

La chirurgie dans la paralysie infantile, par le D^r Péraire.

Interventions chirurgicales orthopédiques diverses dans un cas de paraplégie spasmodique (maladie de Little). Allongement des adducteurs et suppression de l'élément spasmodique par mise en croix des membres après massage forcé ou tenotomie, par le D^r Louis Mencièrre.

Les résultats de la réduction non sanglante de la luxation congénitale de la hanche, par le D^r J. Gourdon, directeur du service orthopédique de l'Hôpital des Enfants, à Bordeaux.

Chondrome du tibia chez un adolescent, par le D^r Fortin, chirurgien des hôpitaux de Rouen.

Désignation du siège et de la date de la V^e Session du Congrès, Nomination des Présidents et du Secrétaire général.

RÉUNION DES MEMBRES FONDATEURS DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ORTHOPÉDIE

PHTISIE, BRONCHITES, CATARRHES. — L'Emulsion Marchais est la meilleure préparation créosotée. Elle diminue la toux, la fièvre et l'expectoration. *De 3 à 6 cuillerées à café par jour dans lait, bouillon ou tisane.*

D^r FERRAND. — *Trait. de méd.*

1^{er} CONGRÈS FRANÇAIS DE CLIMATOTHÉRAPIE ET D'HYGIÈNE URBAINE (Nice, 4-9 avril 1904)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Les demandes d'adhésion doivent être adressées, avec la cotisation à M. le D^r Bonnal, trésorier général, 49, boulevard Victor-Hugo, Nice (Alpes-Maritimes).

Toute autre correspondance doit être adressée à M. le D^r Hérard de Bessé, secrétaire général, 5, boulevard Central, Beaulieu-sur-Mer (Alpes-Maritimes).

Le montant de la cotisation (20 francs) doit être envoyé au Trésorier général au moment de l'inscription, avec une note indiquant lisiblement les nom, qualités, titres, adresse exacte de l'intéressé (joindre une carte de visite).

Tout congressiste, ces conditions remplies, pourra faire des communications ne dépassant pas 10 minutes sur des questions entrant dans le cadre du Congrès ; si pour augmenter leur importance et l'intérêt de leur discussion, on désire que le titre et le résumé (30 lignes in-8° raisin) en soient distribués avant l'ouverture du Congrès, il suffit de les adresser au Secrétaire général, écrits très clairement (à la machine si possible), avant le 15 février 1904. Les communications présentées après cette date seront mises à l'ordre du jour à la suite et discutées si le temps ne fait pas défaut.

— La langue officielle du Congrès est le français ; *exceptionnellement*, le Président pourra autoriser une communication en langue étrangère.

Les familles des Congressistes, *accompagnant ceux-ci*, les étudiants en médecine bénéficieront des avantages réservés aux Congressistes, à condition de se munir d'une carte spéciale du prix de 10 francs.

Les questions suivantes feront l'objet des rapports :

1. *Le Climat du Littoral Méditerranéen Français*, rapporteur : D^r Chiaï (de Menton) ;
2. *Adaptation climatérique*, rapporteur : D^r Manquat (de Nice) ;
3. *Influence du Climat Méditerranéen (littoral français) sur la Tuberculose et les Tuberculeux* ;
 - A) *Etude clinique et critique : Conditions spéciales pour bien apprécier cette influence*, rapporteur : D^r Baréty (de Nice) ;
 - B) *Cure libre*, rapporteur : D^r Guiter (de Cannes) ;
 - C) *Cure fermée*, Sanatorium pour la classe riche ou aisée, rapporteur : D^r Malibrant (de Menton) ; Etablissement d'assistance pour scrofuleux et tuberculeux pulmonaires indigents ; rapporteur : D^r E. Vidal (d'Hyères) ;
 Co-rapporteur : D^r Renon, professeur agrégé, médecin des hôpitaux de Paris ;
4. *Influence du Climat du Littoral Méditerranéen français sur le rhumatisme et les rhumatisants*, rapporteur : D^r Moriez (de Nice) ;
Co-rapporteurs : D^r Huchard, membre de l'Académie de Médecine ; D^r Triboulet, médecin des hôpitaux de Paris.
5. *Désinfection Urbaine*, rapporteurs : D^{rs} Balestre et Camous (de Nice).

Les sujets ci-dessous seront traités sous forme de communications :

SECTION DE CLIMATOTHÉRAPIE

- D^{rs} Onimus (Monte Carlo). — Le Gazeau, son importance au point de vue climatothérapique.
- Kowler (Nice), ancien médecin en chef du « sanatorium Plaut ». — Tuberculeux maigres et tuberculeux gras ; indications climatothérapiques.
- Société de Médecine de Nice. — L'Œuvre de la Société de médecine et de climatologie de Nice depuis sa fondation (1875-1904). — a). Climatothérapie et hygiène urbaine (D^r BARETY), Nice. — b). Météorologie (D^r TH. BERMONDY), Nice.
- D^{rs} Sersiron (La Bourboule), secrétaire général de la Fédération antituberculeuse française. — Cure d'altitude et cure arsenicale associées dans le traitement de certaines dystrophies.
- De la Prade (Nice), médecin des Crèches. — Des indications climatériques selon les constitutions pulmonaires et en particulier dans les formes muqueuses de la tuberculose pulmonaire.
- De Batz (Arcachon), médecin des hôpitaux de Rouen. — Considérations sur le traitement climatique de la convalescence ; son application à Arcachon.
- Prat-Flottes (Toulon). — Cure de la pré-tuberculose par le séjour sur les collines provençales distantes de la mer et en particulier au Sanatorium de la Pouverine, près Cuers, Var.
- Decène Olivier (Caille, A.-M.). — Stations de montagnes et hypotension artérielle.
- Mignon (Nice). Les maladies des voies respiratoires supérieures sur la Riviera ; remarques de climatologie et d'hygiène.
- Barbary (Nice), délégué de la Société de préservation contre la tuberculose, membre correspondant du Bureau international pour la lutte antituberculeuse. — Cure libre de la tuberculose et climat méditerranéen.

Dumarest, ancien interne des hôpitaux de Lyon, médecin chef du Sanatorium d'Hauteville. — La valeur de la cure d'altitude dans le traitement de la tuberculose, ses indications et contre-indications.

Bar (Nice). — Influence du climat méditerranéen sur la muqueuse des voies respiratoires.

Massier (Nice). — Influence du climat méditerranéen français sur la tuberculose laryngée.

A. de Belly (Marseille). — Gréoulx, station climatérique.

Bourgeois (Grasse). — Note sur la valeur climatotherapique de Grasse.

Gilli (Nice), médecin du Dispensaire antituberculeux de Nice. — La cure solaire pratique en phtisiothérapie.

Malgat (Nice). — Cure solaire de la tuberculose pulmonaire à Nice.

Revillet (Cannes), ex-interne des hôpitaux de Lyon. — Effets curatifs du climat marin méditerranéen et de l'héliothérapie dans trois cas de vastes résections osseuses.

Lucas (Monte Carlo). — Considérations sur les effets hygiéniques et thérapeutiques du séjour dans la Principauté de Monaco.

T. Linn (Nice). — Les climats de Florence, Rome et Naples. L'Egypte comparée à la Riviera.

Bourcart (Cannes), au nom des médecins de l'Asile Dolfus (Drs Bourcart, Revillet, Vernet). — Tuberculoses curables. — Résultats obtenus à Cannes, à l'Hospice maritime de l'Enfance (asile Jean Dolfus).

M. G. Eiffel, ancien président de la Société des Ingénieurs civils de France. — Etude comparée des stations météorologiques de Beaulieu-sur-Mer (A.-M.), Sevres (S.-et-O.), Vacquey (Gironde), pour les années 1902 et 1903.

Sardou (Nice), anc. int. des hôp. de Paris.

Formule générale du climat.

Epreuve du climat; diagnostic et pronostic climatérique.

Adaptation climatérique.

Intolérance climatérique.

Entraînement climatérique.

Le rhumatisme.

La tuberculose.

Gallot (Menton). — Influence du climat méditerranéen dans les états neurasthéniques.

Mercier (Tours). — Influence climatologique de la Touraine.

Burney Yeo (Londres), méd. et prof. au King's College Hosp. — Les accessoires de la Climatotherapie.

Ph. Hausser (Madrid). — Le climat du littoral méditerranéen espagnol.

Muleur (Grasse). — La vallée de Thorenc; ses adaptations thérapeutiques.

Perey (à Chevrières, Suisse). — Effet du climat d'altitude chez les anémiques.

SECTION D'HYGIÈNE URBAINE.

Drs Pégurier (Nice). — Les fondations antituberculeuses dans leurs rapports avec l'hygiène urbaine.

Guglielminetti (Monte Carlo). — Lutte contre la poussière des routes et la fumée des villes.

Drs F. Bermondy (Paris). — L'observation de l'article XIX de la loi du 14 février 1902 en ce qui concerne les communes qui sont le siège d'un établissement thermal.

De Batz (Arcachon). — Considérations sur l'hygiène urbaine à Arcachon.

J. Courmont (Lyon), professeur d'hygiène à la Faculté. — Eau potable des villes.

Beunat (Nice), chimiste. — Le Lait de Nice, sa composition moyenne, examens, chimique et bactériologique; mouillage et écrémage.

M. Corre (Nice), bactériologiste-chimiste. — Analyse d'air du Littoral au point de vue bactériologique.

Dubrandy (Hyères). — L'Assainissement urbain sur le Littoral.

M. de Montricher (Marseille), ingénieur sanitaire. — Emploi de l'Ozone pour la stérilisation des eaux potables.

Sersiron (La Bourboule). — La Fédération antituberculeuse française et l'organisation de la lutte contre la tuberculose.

L. Combet (Juan-les-Pins). — Proposition ayant pour but de favoriser l'application de la loi sur la protection de la santé publique (15 février 1902), en donnant aux villes la facilité d'exécuter des travaux de salubrité et d'hygiène.

Vincent. — Alimentation des malades et des enfants.

HORS SÉANCE

D^r Verdalle (Cannes), médecin des hôpitaux de Bordeaux. — Conférence sur les œuvres professionnelles et, en particulier, sur la Caisse des pensions de retraite du Corps médical français.

Les réductions ci-dessous ont été accordées sur les moyens de transport et seront valables du 1^{er} au 20 avril au moins.

50 % Chemins de fer français.	40 à 60 % Chemins de fer italiens (SELON LA DISTANCE).
50 % Carte de circulation entre Hyères et Menton.	50 % Londres-Paris (Sth EASTERN et CHATHAM RAILWAY).
50 % Chemins de fer de la Corse.	50 % Londres-Paris (LONDON-BRINGTON et Sth COAST RAILW.).
75 % Ch. de fer du Sud de la France (PERMIS CIRCULAT.	50 % Ligne Gènes-Nice (STEAMER "COBRA").
25 % Supplément Wagon-Lit (FRANCE et ETRANGER).	50 % Bateaux Fraissinet (MARSELLE-NICE et NICE-CORSE).

Les Congressistes effectuant un parcours de plus de 400 kilomètres peuvent s'arrêter une fois en cours de route, pendant vingt-quatre heures au maximum, sans jamais se laisser dépasser par le train de même numéro que leur, partant 24 heures après.

Les réductions en Italie ne sont valables que pour le congressiste même et non pour les membres de sa famille: elles ne sont applicables que pour ceux empruntant le réseau italien pour se rendre au Congrès ou en revenir directement.

D'importantes concessions ont été consenties par les hôteliers de Nice et de la Riviera, et cette question a été et sera l'objet de notre sollicitude toute particulière. — Une liste des hôtels, avec prix réduits, sera envoyée sur demande.

Le programme provisoire comporte dans ses grandes lignes:

Le lundi 4 avril 1904. — L'APRÈS-MIDI: Séance d'inauguration du Congrès à 4 heures.

LE SOIR. — Réception (non encore fixée).

Le mardi 5. — LE MATIN: Séance dans les sections.

L'APRÈS-MIDI. — Départ de Nice à 1 heure (train spécial). — *Visite à Menton*; réception par la Municipalité; Lunch debout. — Dîner dans les principaux hôtels.

LE SOIR. — Fête de nuit en l'honneur du Congrès; départ de Menton à 10 h. 30 (train spécial).

Le Mercredi 6. — LE MATIN: Séance dans les sections.

L'APRÈS-MIDI. — Départ de Nice à 1 heure; *Visite de la Principauté de Monaco*; Musée Océanographique, Hôpital, etc., course de canots automobiles; réception par les Autorités; Dîner dans les hôtels.

SOIRÉE. — Représentation de gala (500 places), départ après le théâtre.

Le Jeudi 7. — LE MATIN : Séance dans les sections.

L'APRÈS-MIDI. — Séance dans les sections ; visite de Nice.

LE SOIR. — Réception par S. A. S. le Prince au Palais de Monaco (tenue de soirée).

Le Vendredi 8. — LE MATIN : Départ à 7 h. 40 de la gare des chemins de fer du Sud à Nice (train spécial, *Visite de Grasse*, réception officielle ; départ de Grasse vers 11 h. 30.

L'APRÈS-MIDI. — Banquet offert par M. Capron, maire de Cannes (tenue de ville). *Visite de Cannes* ; départ de Cannes à 6 h. 30 et dîner à Nice.

LE SOIR. — Représentation de Gala à Nice.

Le samedi 9. — LE MATIN : Séance dans les sections.

L'APRÈS-MIDI. — A 4 heures, séance de clôture du Congrès.

LE SOIR. — Banquet par souscription.

EXCURSIONS

APRÈS LE 9 AVRIL. — Excursion à Beaulieu, au Cap Ferrat, Antibes, Juan-les-Pins, etc.

COMITÉ DES CONGRÈS COLONIAUX FRANÇAIS 18, rue Lepeletier, PARIS (IX^e)

CONGRÈS DE 1904 (29 MAI, 5 JUIN) XV^e SECTION : HYGIÈNE GÉNÉRALE ET PROPHYLAXIE INTERNATIONALE.

PRÉSIDENT : M. A. Charrin, professeur au Collège de France. — VICE-PRÉSIDENTS : M. A. Desgny, professeur agrégé à la Faculté de médecine, de Paris ; M. Brault, professeur à l'École de plein exercice d'Alger. — SECRÉTAIRE : M. Aly Zaky, secrétaire général du Comité de l'Islam.

Mon cher Confrère,

J'ai l'honneur de solliciter votre précieux concours à la XV^e section : Hygiène générale et prophylaxie internationale, des Congrès Coloniaux français. Pour cette année et à ces jours, nous avons reçu communication des questions suivantes :

1. — La prophylaxie internationale et ses rapports avec les maladies microbiennes.
2. — Pèlerinage de la Mecque : Etude hygiénique, religieuse et économique.
3. — L'hôpital est l'adjuvant le plus important pour la colonisation.
4. — Les quarantaines et la police sanitaire.
5. — Les campements en cas d'épidémie.
6. — Défense sanitaire de la Métropole dans ses rapports avec les colonies.
7. — L'alimentation des indigènes et son influence sur leur état hygiénique.
8. — Le rôle du climat dans l'hygiène générale.
9. — De l'influence des phénomènes d'électricité atmosphérique en hygiène et en pathologie exotique.
10. — L'hygiène de l'Européen dans les pays chauds.
11. — Prophylaxie générale de la syphilis et des maladies vénériennes.
12. — Hygiène à suivre pour combattre le paludisme.
13. — Prophylaxie de la fièvre jaune.
14. — Prophylaxie de la lèpre.
15. — Prophylaxie du choléra.
16. — Prophylaxie de la peste.
17. — Prophylaxie de la tuberculose.
18. — Prophylaxie de la dysenterie.
19. — Hygiène et pathologie des indigènes algériens.
20. — L'Assistance médicale en Algérie.
21. — La protection de la natalité chez les indigènes en Algérie.
22. — Hygiène à suivre pour combattre les maladies des yeux, surtout en Afrique.
23. — L'assistance médicale en Indo-Chine.
24. — L'état hygiénique de la Cochinchine.
25. — La protection de la natalité chez les indigènes en Indo-Chine.

26. — L'assistance médicale en Afrique Occidentale.

27. — L'assistance médicale à Madagascar.

28. — L'hygiène des Malgaches.

29. — L'hygiène des Chinois.

30. — Hygiène et pathologie en Mélanésie et Polynésie, particulièrement aux Nouvelles-Hébrides.

Néanmoins nous laissons toute liberté aux Congressistes de traiter un des sujets déjà mentionnés : les différentes opinions sur un même sujet devant mieux servir à préciser le problème ; comme il peut parfaitement faire choix lui-même de la question qu'il désire développer, laquelle bien entendu devra se rattacher au but de la section.

Pour rendre plus facile la présence des Congressistes à Paris, le Congrès a obtenu des Compagnies de chemins de fer et navigation un avantage de tarif. En outre, pendant la durée du Congrès, des fêtes seront organisées en l'honneur des Congressistes.

Ceux des membres qui ne peuvent s'absenter aisément loin de leurs occupations, auront la faculté d'adresser leur étude qui sera communiquée en leur nom au Congrès par le Secrétaire de la section.

Dans l'intérêt même des collaborateurs, il est à souhaiter que ceux-ci veuillent bien envoyer au plus tôt leur adhésion au secrétariat de la section, en manifestant leur intention de traiter tel ou tel sujet. Le Congrès Colonial de 1904 siégera du 29 mai au 6 juin ; mais les rapports présentés devant être tous imprimés, il est nécessaire qu'ils aient été tous déposés quatre semaines au moins avant cette date.

Par différentes lettres et circulaires, les ministres de l'Intérieur, des Affaires Étrangères, de la Guerre, de la Marine, des Colonies, du Commerce, etc., ont autorisé les fonctionnaires appartenant à ces divers ministères à adhérer au Congrès Colonial français et à y prendre part.

Veillez agréer, mon cher confrère, avec nos remerciements anticipés, l'expression de notre considération très distinguée.

Le Président, A. CHARRIN.

Le Secrétaire, ALY ZAKY.

NUCLEO FER GIRARD, le plus assimilable des ferrugineux. chaque pilule contient 0 10 de NUCLEINATE de fer pur. Dose, 4 à 6 par jour, au début des repas.

VIN GIRARD de la Croix de Genève, iodotannique phosphaté.

Succédané de l'huile de foie de morue

Maladies de poitrine, misère physiologique, lymphatisme, rachitisme, scrofule, faiblesse générale, convalescences, etc.

BIOPHORINE Kola Glycérophosphatée granulé de kola, glycérophosphate de chaux, quinquina, et cacao vanillé. Dosage rigoureux, le plus complet des agents *antineurasthéniques* et antidéperditeurs, le tonique éprouvé du sang, des muscles et des nerfs.

FLOREINE — Crème de toilette hygiénique, employée dans toutes les affections légères de l'épiderme, gerçures des lèvres et des mains ; innocuité absolue.